

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Inscriptions :



Les inscriptions débutent par un formulaire rempli en ligne; dès lors sa validation par le bureau et le(s) professeur(s), un mail de confirmation vous est envoyé par email comprenant la liste des documents à fournir :

- une **attestation papier** validant la conformité des informations transmises et la validation du règlement intérieur
- un **certificat médical** (de moins de 3 ans ou pour tout nouvel adhérent) ou le **questionnaire médical**
- un **chèque de 40€** (caution pour les costumes du spectacle, non encaissé et détruit par le bureau en août)
- le **règlement des cours** par chèque à l'ordre de Cendrillon. Paiement possible en trois fois.

Si le dossier n'est pas complet à la rentrée, l'élève ne sera pas admis en cours.
Les élèves sont accueillis dès 4 ans; jusqu'à deux cours d'essais sont possibles.

Les cours :



Les cours sont dispensés sur l'ensemble de l'année scolaire de septembre à juin, hors vacances scolaires.

Il peut être proposé des cours supplémentaires à l'approche des répétitions du gala.

Le professeur désigne le cours adapté à l'élève en fonction de son âge et de son niveau.

Chaque adhérent respecte le professeur, les bénévoles de l'association, les autres élèves et le matériel et les locaux mis à disposition.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Merci de justifier toute absence au préalable par téléphone (06.95.00.48.39) ou par email

(cendrillondance@gmail.com).

En cas d'absence du professeur, un e-mail vous sera envoyé (sur l'adresse renseignée sur le formulaire d'inscription) et une information sera postée sur la page Facebook de l'association; il appartient aux adhérents de s'assurer que le cours ait bien lieu. L'enfant mineur reste sous la responsabilité de son accompagnant jusqu'à sa prise en charge par le professeur.

Dès la fin du cours, l'élève n'est plus sous la responsabilité du professeur; si l'adhérent mineur est autorisé à rentrer seul, merci d'en informer le professeur.

Chaque élève doit arriver au moins dix minutes avant le début du cours en tenue de danse :

- Classique : justaucorps, collants, demi-pointes/pointes.
- Contemporain : legging, T-shirt, pieds nus. Il peut être demandé des genouillères et des chaussettes.

Les cheveux doivent être attachés et tirés vers l'arrière.

La présence des parents et des accompagnants n'est pas autorisée pendant les cours et les répétitions du spectacle sauf dans le cadre d'une journée "Portes Ouvertes" organisées en décembre.

Spectacle de fin d'année et répétitions :



Un spectacle est organisé en juin à l'Espace Concorde (Villeneuve d'Ascq); la date vous sera communiquée en janvier.

La répétition générale du spectacle est obligatoire; toute absence peut entraîner la non participation au spectacle.